

Règlement intérieur de l'accueil de loisirs LEO LAGRANGE de MOIRANS, Pour la période des mercredis du 6 septembre 2023 au 3 juillet 2024 (date de fin d'année scolaire à confirmer)

L'accueil de loisirs est un accueil collectif de mineurs (de 3 à 11 ans) qui propose aux enfants différents moments ludiques et éducatifs : des ateliers artistiques, culturels, sportifs...des temps de repos et d'écoute et toujours une place pour que l'enfant joue en autonomie.

Des groupes d'âge : 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans permettent d'organiser les activités en fonction des rythmes et besoins de l'enfant, de la réglementation, cependant certains temps (grands jeux, sorties...) réunissent des enfants d'âges différents.

1. Le nombre de places sera limité, les effectifs maximums seront précisés en fonction des périodes et du nombre d'encadrants :

2. Les horaires et possibilités d'inscriptions :

Accueils et départs échelonnés de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h00.

3 possibilités d'inscriptions :

- Le matin (sans repas) de 7h30 à 11h15 avec collation matinale jusqu'à 8h30 **sans repas de midi** (Contrairement aux années précédentes, **aucune inscription matin + repas de midi ne sera possible**)

OU

- La journée, de 7h30 à 18h00 avec collation matinale jusqu'à 8h30 + repas de midi et goûter

OU

- Le repas + après-midi, de 11h30 à 18h00 avec repas de midi et goûter (inscription concernant les enfants des écoles publiques de MOIRANS)

Attention aucune dérogation ne sera accordée pour des arrivées plus tardives après 9h00 ou des départs avant 16h30.

Concernant les enfants scolarisés les mercredis matins dans les écoles élémentaires publiques de Moirans et inscrits au préalable à l'accueil de loisirs du mercredi, les animateurs viendront les chercher à 11h30 dans leur école pour aller déjeuner au restaurant scolaire et après le repas ils iront à pieds encadrés par les animateurs à l'espace Jacques BARFETY.

4. L'arrivée des familles le matin et le soir à l'espace Jacques BARFETY

Pour tous les enfants, l'accueil se fera **par le jardin**, les familles entreront dans le jardin et déposeront l'enfant devant la porte de la salle indiquée. Un animateur fera entrer l'enfant sans le parent.

Aucun enfant ne sera autorisé à arriver seul le matin il devra obligatoirement être accompagné d'un adulte

5. Transferts vers activités

- Les enfants inscrits les mercredis à l'accueil de loisirs à la journée et également inscrits à un atelier régulier **de Léo LAGRANGE** auront la possibilité d'être accompagnés par un animateur à leur atelier et de revenir à l'accueil de loisirs si l'atelier se termine avant 18h00. Dans ce cas la famille devra inscrire son enfant aux 2 accueils : accueil de loisirs du mercredi + atelier régulier.

- LEO LAGRANGE n'assure pas de transfert vers les cours de l'École de musique ou autre activité qui ne relève pas de la compétence de LEO LAGRANGE. La responsabilité du transfert revient aux parents.

6. Le repas de midi, le goûter et la collation matinale

- Sont inclus dans le prix suivant la formule d'inscription **CF article 2**
- Le repas du midi se déroule à la cantine de Simone Veil 3 (Pour une raison exceptionnelle, l'espace de restauration pourrait changer).
- Pour le goûter ou autre moment de la journée, les familles devront fournir une gourde d'eau individuelle marquée au nom de l'enfant

7. Les objets personnels à fournir par la famille

A l'exception de la liste ci-dessous (marquage nominatif nécessaire) aucun autre objet n'est autorisé.

- Le doudou et une paire de pantoufles pour les petits
- 1 drap + couverture + oreiller pour la sieste des petits, dans un sac qui sera repris par la famille
- Un sac individuel avec un change pour les petits et éventuellement pour les grands + 1 sac de linge sale

Les enfants devront être les plus autonomes possibles pour enlever les chaussures, un pull ... aussi pensez à leur mettre des vêtements pratiques.

8. Consignes

- Sauf avis contraire signé par les parents, aucun enfant ne sera autorisé à partir seul.
- Si quelqu'un d'autre que les parents, est amené à venir chercher l'enfant, merci de le signaler et de le noter impérativement sur la fiche d'adhérent, ou faire un courrier avec le nom de la personne récupérant l'enfant, ou faire remplir l'attestation de décharge par la personne concernée.
- Léo Lagrange n'est pas responsable des vols d'objets personnels des enfants, ni de perte de vêtement ou autre.

9. Comportement – renvoi - rapatriement

- Incivilité, dégradation du matériel, violences verbales ou physiques, non-respect des règles de fonctionnement et de sécurité entraîneront systématiquement une rencontre avec les parents.
- Des sanctions seront alors mises en place pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.
- En cas de vols ou dégradations d'objets personnels, aucun dédommagement ne sera effectué par LEO LAGRANGE.

10. Procédure en cas d'enfant malade :

Si un enfant présente des signes de maladie le matin, les familles doivent prendre la température de l'enfant avant de le déposer à l'accueil de loisirs, s'il a de la fièvre, et ou s'il présente des signes de maladie, il ne devra pas venir à l'accueil de loisirs.

Pour tout enfant souffrant de troubles de la santé, telles que des allergies alimentaires, asthme... l'inscription sera conditionnée au P.A.I PROJET d'accueil individualisé, rédigé par un médecin, renouvelé s'il le faut au minimum à chaque nouvelle année scolaire, et remis le jour de l'inscription ainsi qu'à la direction de l'accueil de loisirs qui vérifiera s'il peut être mis en œuvre. S'il y a un médicament prévu au PAI, il devra être fourni à l'accueil de loisirs, aucun traitement ne pourra être récupéré à l'école.

L'inscription d'un enfant porteur de handicap devra être anticipée afin d'organiser au mieux et dans la mesure du possible son inclusion.

A l'accueil de loisirs, un enfant présentant des signes de maladie, fièvre, toux, maux de tête... sera isolé dans l'espace "infirmier" et sa famille sera contactée immédiatement. Dans ce cas la famille devra s'organiser pour venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais, ou faire savoir à l'inscription quel autre adulte est autorisé.

Si l'enfant est scolarisé et présente des signes de maladie pendant le temps scolaire, il devra rester dans l'école avec l'enseignant en attendant la famille.

11. L'adhésion à LEO LAGRANGE

- Elle est obligatoire dès lors que vous participez à une des activités de Léo Lagrange (hors périscolaire)
- Elle est valable du 6 Septembre 2023 au 31 Août 2024.
- Tarif cotisation familiale : **10 € + 3 € par enfant**

12. Les tarifs

- Selon tranche de quotient familial (voir tableau ci-après)

Quotient Familial	< à 400		401 à 550		551 à 700		701 à 850		851 à 1000		1001 à 1150		1151 à 1300		> A 1300	
	Moirans	Extérieur	Moirans	Extérieur	Moirans	Extérieur	Moirans	Extérieur	Moirans	Extérieur	Moirans	Extérieur	Moirans	Extérieur	Moirans	Extérieur
Main sans repas	1,92 €	2,30 €	2,69 €	3,23 €	3,59 €	4,31 €	4,31 €	5,17 €	5,00 €	6,00 €	5,71 €	6,85 €	6,42 €	7,70 €	7,20 €	8,64 €
Repas+ après midi	3,38 €	4,06 €	4,67 €	5,60 €	6,22€	7,46 €	7,35 €	8,82€	8,52 €	10,22 €	9,68 €	11,62 €	10,86 €	13,03 €	12,14 €	14,56 €
Journée	5,11 €	6,13 €	7,00 €	8,40 €	9,31 €	11,18 €	11,08 €	13,29 €	12,84 €	15,41 €	14,61 €	17,53 €	16,38 €	19,66€	18,02 €	21,62 €

1. Les inscriptions et modalités

- Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant **A l'accueil aux heures d'ouverture ou par mail** selon 3 possibilités (voir article 2). Le paiement se fait à la **remise du dossier d'inscription complet** (fiche de renseignements, attestation de quotient familial CAF de – de 3 mois, fiche sanitaire et copies du carnet de santé).
- L'inscription est définitive et non ré-ajustable sauf raison médicale concernant l'enfant (un certificat médical sera exigé sous 48 h) et reportée sous **forme d'avoir utilisable au 31 Décembre de l'année en cours.**
- Dates limites d'inscription : **Au plus tard le mercredi** de la semaine précédente **par exemple : si vous souhaitez inscrire votre enfant mercredi 13 septembre il faudra procéder à l'inscription mercredi 6 septembre aux heures d'ouverture de l'accueil ou par mail avant minuit au plus tard, dans la limite des places disponibles**
- En cas de prise en charge du coût par un organisme (Comité d'Entreprise, ...) il est nécessaire de fournir l'attestation de prise en charge mentionnant l'activité concernée et le montant alloué. Dans le cas contraire nous serions obligés de vous demander d'en avancer la somme.
- Mode de paiement : Chèques, Espèces, Chèques ANCV, CESU (**pas de CB**).

Les inscriptions peuvent s'effectuer : Par mail **de manière préférentielle afin de faciliter le suivi ou** auprès du secrétariat dans les horaires d'accueil.

- **A la période entre chaque vacances (inscriptions pendant les vacances scolaires)**
- **A l'année**
- **A la semaine sous réserve qu'il reste de la place**

Voici les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat

- Lundi : fermé

- Mardi de 9h00 à 12h00
- Mercredi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- Jeudi : fermé
- Vendredi de 14h00 à 18h00

Aucun remboursement ou avoir ne sera possible sauf pour une absence de l'enfant justifiée par un certificat médical fourni dans les 48H.

14. Le paiement

- **Dès confirmation par le secrétariat de votre inscription**, le délai de paiement vous sera communiqué par retour de mail afin de déposer votre chèque libellé à l'ordre de LEO LAGRANGE CENTRE EST (LLCE) dans la boîte aux lettres de l'espace jacques BARFETY, parc du Vergeron 38430 MOIRANS ou à l'accueil aux horaires d'ouverture.
- La boîte aux lettres sera relevée chaque jour à 17h00 et les paiements valideront l'inscription prise au préalable.
- Le cachet de la poste **NE FERA PAS FOI**, puisqu'il pourrait y avoir des retards de distribution de courrier.
- Aucun courrier ne sera relevé pendant le weekend aussi tout dépôt de chèque devra s'effectuer au plus tard le vendredi avant 17h00.
- A l'accueil aux horaires d'ouverture, vous avez la possibilité de payer en espèces (merci de faire l'appoint) ou en chèque ANCV ou CESU.
- **Aucun paiement en espèce ou chèques ANCV, CESU ne devra être déposé dans la boîte aux lettres.**
- **Faute de règlement dans les délais demandés, l'inscription sera automatiquement annulée sans délais de prévenance.**

Le simple fait de participer aux activités proposées par Léo Lagrange implique l'acceptation du présent règlement.